



## Message pour le Conseil général No. 11

**Objet : Service de la voirie – Remplacement du véhicule de type  
« Boki » - Crédit d'investissement**

### But de la dépense

Conformément à la planification des véhicules, nous vous proposons le remplacement du véhicule « Boki » datant de 2007, avec environ 3'800 h au compteur, par un véhicule de marque « Meili VM 7000 H45 ML E6 ».

Le véhicule « Boki » sera mis à disposition du responsable du centre de renfort pour assurer le déneigement.

Le nouveau véhicule sera équipé des éléments suivants :

- moteur Euro 6 avec filtre à particules,
- système de lift,
- plaque frontale,
- entraînement 4 x 4 enclenchable,
- cabine basculante 3 places,
- vitesse limitée à 40 km/h.

Les coûts sont les suivants :

- véhicule châssis/cabine porteur :	CHF	185'000.00
- lame à neige « Zaugg » :	CHF	15'000.00
- saleuse « Boschung » :	CHF	40'000.00

### Plan de financement

Rubrique comptable 62.506.29

**Coût total estimé à la charge de la Commune**

**CHF 240'000.00**

A la charge du budget des investissements 2017

Financé par un prélèvement à la réserve « véhicules » prévu au budget de fonctionnement 2017 sous la rubrique 99.482.60 et amortissement simultané par la rubrique 99.332.37.

Pour information, la réserve « véhicules » inscrite au passif du bilan, sous la rubrique 282.51, s'élève à CHF 508'979.10 au 31.12.2015. Un autre prélèvement est prévu pour le remplacement du

véhicule du service de la forêt de type bus « VW » d'un montant de CHF 50'000 selon le message no 14 présenté au Conseil général également.

Compte tenu des prélèvements prévus, le solde de la réserve véhicule s'élèvera à CHF 218'979.10.

### **Estimation des charges d'exploitation dès 2018**

Les charges liées aux assurances, impôts et carburant sont estimées à environ Fr. 5'000.00

**Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'investissement de CHF 240'000.- pour le remplacement du véhicule « Boki ».**

*Conformément à l'art. 52 de la Loi sur les communes, cette décision est sujette à référendum.*

Le Conseil communal

Châtel-St-Denis, novembre 2016

## Véhicule type « Boki »



## Véhicule type « Meili »

